

LES PLANS ET LES RAPPORTS

GUIDE À L'INTENTION DES CONSEILS SCOLAIRES

Mars 2000

Alberta
LEARNING

LES PLANS
ET
LES RAPPORTS

GUIDE À L'INTENTION
DES CONSEILS SCOLAIRES

Mars 2000

Personne-contact :

Sharon Campbell, directrice
Performance Management and Reporting
Alberta Learning
11160, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5K 0L2
Téléphone : (780) 427-8217*
Télécopie : (780) 422-5255
Courriel : measurement.learning@gov.ab.ca

* Pour obtenir la communication sans frais de l'extérieur de la région d'Edmonton, composez d'abord le 310-0000.

Dans la présente publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (ALBERTA LEARNING)

Alberta. Alberta Learning.
Les plans et les rapports : guide à l'intention des conseils scolaires.

Version anglaise: Guide for school board planning and reporting.
ISBN 0-7785-1086-7

1. Conseils scolaires – Alberta. 2. Éducation – Politique gouvernementale -- Alberta. 3. Responsabilité du rendement (en éducation) – Alberta. 4. Éducation – Planification – Alberta. 5. Éducation – Finalités – Alberta. 6. Éducation – Alberta – Finances. I. Titre.

LC91.2.A3.A333 2000 379.1

TABLE DES MATIÈRES

Quoi de neuf?

Les changements les plus importants apportés au guide depuis 1999 résultent de la création du ministère de l'Apprentissage. Le plan d'activités de ce Ministère identifie les nouveaux objectifs et résultats du système d'apprentissage axé sur l'apprenant – son apprentissage continu et les transitions harmonieuses. Le guide tient compte de la planification antérieure des conseils scolaires en leur allouant une année pour passer à ce nouvel ensemble structuré d'objectifs.

Les autres changements reflètent les nouveaux programmes – Le Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta *[Alberta Initiative for School Improvement]*, par exemple, et les concertations telles que le Groupe de travail sur les installations scolaires *[School Facilities Task Force]*. Le document a été simplifié en réponse aux suggestions de divers intervenants. (Voir les changements particuliers ci-dessous.)

- Brève observation sur la mise en œuvre du cycle de responsabilisation dans les plans des conseils scolaires — p. 5
- Le Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta (PARSA) — p. 7, 8, 17, 19
- Nouvel ensemble d'objectifs — p. 8- 9
- Élaboration de mécanismes visant à optimiser la communication des réalisations des élèves qui ne passent pas les tests de rendement provinciaux — p. 15
- Mise en évidence des liens existant entre le plan d'éducation triennal et les autres plans des conseils scolaires, dont notamment, les plans concernant la technologie et les installations à long terme, le plan d'immobilisations triennal et les projets du PARSA. — p. 17
- Éclaircissement des modalités de communication des résultats obtenus aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme par rapport aux normes provinciales. Les rapports des conseils scolaires doivent inclure les résultats de la circonscription, ainsi que les résultats et les normes de la province. — p. 21, 27
- Politique sur la supervision, le perfectionnement et l'évaluation des enseignants — p. 21
- Nouveaux objectifs pour les plans des écoles — p. 26-27
- Mise à jour de l'annexe sur l'établissement des cibles — p. 33
- Texte modifié pour l'annexe sur les mesures de rendement — p. 35
- Nouvel annexe comparant les données provinciales sur le rendement par rapport aux améliorations visées. — p. 37

UN APERÇU – LA RESPONSABILISATION EN ÉDUCATION

Introduction

Objectif du guide

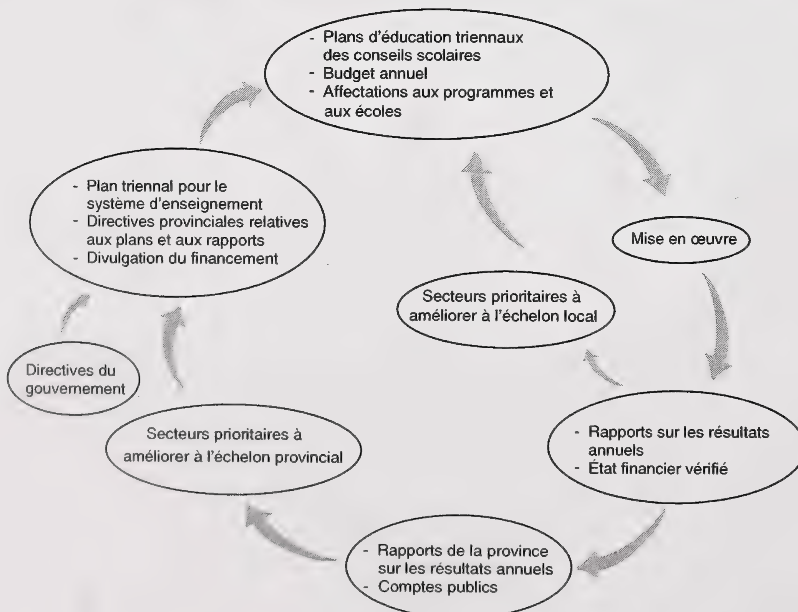
Ce guide décrit les exigences auxquelles sont soumis les plans d'éducation triennaux des conseils scolaires pour 2000-2001à 2002-2003 et la préparation des rapports sur les résultats annuels pour 2000 et 2001. (Voir l'annexe 1, *Autorité législative*, p. 30)

Objectifs des plans et des rapports des conseils scolaires

La planification et la communication des résultats par les conseils scolaires sont des composantes essentielles du cycle de responsabilisation concernant l'éducation de base (voir ci-dessous). Ce cycle favorise l'amélioration continue en permettant aux conseils scolaires :

- de privilégier l'amélioration de l'éducation, conformément à la définition de l'éducation de base. (Voir l'annexe 2, p. 31-32)
- de répondre aux directives de la province et aux besoins locaux
- de déterminer des secteurs prioritaires à améliorer et de prendre des mesures appropriées
- de prendre des décisions sur les budgets et les programmes
- de définir des façons de mesurer le succès scolaire
- de faire état de leurs progrès et réalisations
- de promouvoir la communication avec les parents et le public.

Cycle de responsabilisation en vue de l'amélioration continue de l'éducation



Mise en œuvre

Les autorités scolaires sont tenues de mettre en œuvre leurs plans d'éducation et de rendre compte, aux parents, aux communautés et au gouvernement, de l'utilisation des ressources et des résultats. Ils sont également tenus de tirer parti des données de résultats pour mettre leur plan à jour et améliorer l'éducation que reçoivent les élèves.

Examen et rétroaction de la province

Alberta Learning examine chaque année les plans et les rapports des conseils scolaires, leur fournit une rétroaction annuelle et publie une analyse pour assurer :

- leur conformité aux principales directives de la province;
- la surveillance de la mise en œuvre des politiques de responsabilisation du gouvernement;
- la consolidation des liens entre le plan du conseil scolaire et
  - le rapport de ses résultats
  - le plan provincial
- la bonne communication, aux parents et au public, des priorités, actions visées et résultats obtenus; et
- promouvoir la pratique réfléchie et l'amélioration au sein des autorités scolaires et des écoles.

La mise en œuvre par les autorités scolaires de l'élaboration de plans et de rapports par les écoles fait également l'objet d'une surveillance.

L'information contenue dans les plans et les rapports des conseils scolaires est prise en compte dans la mise à jour du plan triennal et des rapports sur les résultats de la province, ainsi que dans l'élaboration des initiatives et politiques provinciales en matière d'éducation de base.

Statut des plans des conseils scolaires (NOUVEAU)

L'examen des plans des conseils scolaires indique que, conformément aux directives de la Province, tous les conseils scolaires de l'Alberta ont adopté un plan d'éducation triennal. Tous ces plans incluent des stratégies axées sur des améliorations clés, définies d'après les données de rendement. La plupart des plans vont au-delà des exigences et fournissent une mine de renseignements essentiels, propices à l'amélioration du rendement et à une meilleure compréhension des priorités et de l'orientation du conseil scolaire parmi le personnel et la communauté.

LES PLANS D'ÉDUCATION TRIENNAUX DES CONSEILS SCOLAIRES

Préparation et/ou mise à jour des plans des conseils scolaires

Échéancier de trois ans

Les plans d'éducation des conseils scolaires s'inscrivent dans un échéancier de trois ans et sont mis à jour annuellement. Dès qu'une année se termine, une autre s'ajoute et fait avancer le plan. Des modifications sont apportées en fonction du rendement obtenu au cours de l'année scolaire et des changements survenus dans le milieu. Il ne devrait pas être nécessaire de préparer un plan entièrement nouveau chaque année. À intervalle de quelques années, le conseil devrait cependant revoir et mettre à jour les éléments du plan qui changent peu au fil du temps (p. ex. : vision, mission et croyances).

Considérations et attentes

Tous les ans, lors de la mise à jour de leur rapport sur les résultats annuels, les conseils scolaires doivent prendre en compte :

- l'information contenue dans leur rapport sur leurs résultats, l'information contenue dans le plan triennal et le rapport sur les résultats annuels de la province;
- les commentaires d'Alberta Learning au sujet de leur plan et rapport;
- les préoccupations et suggestions des conseils d'école, des parents et du public;
- les ressources affectées à la réalisation des résultats visés que décrit le plan, et cela au moment de l'élaboration de leur budget.

Les conseils scolaires sont censés :

- mettre à profit la vision et la mission du Ministère en matière d'apprentissage continu;
- adapter les objectifs et les résultats exigés par la province en fonction des caractéristiques et des circonstances propres à leur circonscription;
- refléter l'*Alberta Children's Initiative* et le *Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta (PARSA)* lors de la mise à jour de leur plan;
- inclure d'autres objectifs, résultats, mesures de rendement et stratégies qui reflètent les circonstances et les besoins locaux;
- consulter les parents, le personnel, les conseils d'école, et les représentants de la communauté et du milieu des affaires en vue de l'élaboration de leurs plans d'éducation.

Distribution et communication

Les plans d'éducation triennaux des conseils scolaires sont des documents publics approuvés par le conseil scolaire. Le plan intégral doit faire partie de la documentation officielle mise à la disposition du Ministère pour fins de surveillance; le plan doit aussi être accessible au public, et ce, au bureau central du conseil scolaire et dans les écoles. Les principaux responsables de la mise en œuvre du plan – le personnel du conseil, le personnel des écoles et les conseils d'école – doivent en recevoir copie. Les conseils scolaires sont tenus de communiquer les faits saillants de leurs plans à leurs communautés, y compris les secteurs prioritaires à améliorer et le sommaire budgétaire.

Les plans sur la technologie, les plans sur les installations à long terme, le plan d'immobilisations triennal, les projets du PARSA et les plans directement liés à l'école complètent le plan triennal du conseil scolaire. Tous ces plans sont assujettis à la surveillance de la province et à l'examen du public.

Les plans triennaux doivent être mis à jour annuellement, le 31 mai au plus tard.

Le plan mis à jour doit être affiché dans le site Web de l'autorité scolaire et communiqué à Alberta Learning par voie électronique avant le 31 mai à l'adresse : measurement.learning@gov.ab.ca

NOUVEAU

Implications de la réorganisation gouvernementale de mai 1999

Créé en mai 1999, le ministère de l'Apprentissage regroupe divers services rattachés auparavant soit au ministère de l'Éducation, soit au ministère de l'Enseignement supérieur et du Perfectionnement professionnel. Ce nouveau Ministère a élaboré un plan d'activités en matière d'apprentissage en consultation avec les intervenants (voir http://www.learning.ab.ca). Ce nouveau plan accorde une importance croissante à l'apprenant et élargit la portée du Ministère, désormais responsable de l'éducation du préscolaire à la formation des adultes, tout en assurant des transitions harmonieuses entre les niveaux d'apprentissage.

Nouveaux objectifs du système d'apprentissage

Les plans triennaux des conseils scolaires de 2000-2001 à 2002-2003 doivent marquer la transition vers les nouveaux objectifs du plan d'activités d'Alberta Learning. Les nouveaux objectifs ont été clairement reliés aux objectifs précédents (voir le tableau, p. 12). Ces liens faciliteront la transition en permettant d'adapter les plans existants à la nouvelle structure d'objectifs.

Nouveaux objectifs du système d'apprentissage	Anciens objectifs du ministère de l'Éducation
Premier objectif – Possibilités d'apprentissage de qualité : • Réceptivité et flexibilité • Accessibilité • Coût abordable	• L'éducation tient compte des élèves, des parents et des communautés. (Deuxième objectif) • Les élèves ont accès aux services de soutien dont ils ont besoin. (Troisième objectif) • En Alberta, l'enseignement est de grande qualité sur toute la ligne. (Quatrième objectif) • La technologie de l'information est intégrée à l'enseignement afin d'améliorer l'apprentissage chez les élèves et de promouvoir l'efficacité et la latitude dans la prestation des cours. (Cinquième objectif) • Le régime de financement de l'éducation est juste, équitable et approprié. (Sixième objectif)
Deuxième objectif – Excellence des résultats	• Les élèves atteignent des normes élevées. (Premier objectif)
Troisième objectif – Apprenants prêts pour : • l'apprentissage continu • le monde du travail • le rôle du citoyen	• L'éducation est axée sur les besoins en apprentissage des élèves. (Premier objectif) • La technologie de l'information est intégrée à l'enseignement afin d'améliorer l'apprentissage chez les élèves. (Cinquième objectif)
Quatrième objectif – Relations de travail efficaces avec les partenaires	• Les parents, les entreprises et la communauté jouent un rôle significatif dans l'éducation. (Deuxième objectif) • Les élèves ont accès aux services dont ils ont besoin. (Troisième objectif) • Le système d'enseignement est accessible et il rend compte des résultats et de l'utilisation des ressources. (Septième objectif)

À noter : Le cinquième objectif – Ministère hautement réceptif et responsable – ne se rapporte pas aux autorités scolaires.

NOUVEAU

Plan de transition du conseil scolaire

La colonne de gauche contient la liste des nouveaux objectifs et résultats à inclure dans les plans des conseils scolaires. Tout comme les nouveaux objectifs, les nouveaux résultats sont de portée plus vaste. La table ci-dessous montre les liens entre les anciens et les nouveaux résultats visés. Il est entendu que, durant la période de transition, les plans des conseils scolaires de 2000-0201 à 2002-2003 refléteront les nouveaux objectifs, et quelques-uns des résultats, anciens et nouveaux. Les conseils scolaires devront avoir achevé la transition vers les nouveaux résultats l'année suivante – pour leurs plans 2001-2002 à 2003-2004.

Nouveaux objectifs et résultats pour les plans des conseils scolaires	Anciens résultats pour les plans des conseils scolaires
1. Possibilités d'apprentissage de qualité – réceptivité et flexibilité, accessibilité, capacité de payer	
• Le système d'apprentissage est flexible et fournit divers programmes et modes de prestation. • Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les apprenants, de la société et de l'économie. • Tous les Albertains peuvent profiter de possibilités d'apprentissage. • Les Albertains ayant des besoins spéciaux peuvent profiter de possibilités d'apprentissage. • Le coût n'est pas un obstacle à la participation aux possibilités d 'apprentissage. • Le système d'apprentissage est abordable financièrement.	• Les parents et les élèves peuvent choisir des écoles et des programmes au sein du système d'enseignement public. (Deuxième objectif) • La technologie de l'information donne plus de choix et de souplesse aux élèves — quant aux sujets, aux moments et aux modalités d'apprentissage possibles. (Cinquième objectif) • Le perfectionnement professionnel des enseignants est axé sur les connaissances, les compétences et les attitudes requises pour satisfaire à la gamme des besoins en apprentissage de tous les élèves. (Quatrième objectif) • Les enseignants intègrent la technologie de l'information à leur enseignement et à la gestion de l'apprentissage. (Cinquième objectif) • Les écoles assurent aux élèves un environnement sécuritaire et bienveillant. (Troisième objectif)
2. Excellence des résultats	
• Les apprenants atteignent des normes élevées dans une gamme complète de domaines, optimisant ainsi leur potentiel. • Les apprenants terminent leurs programmes d'apprentissage avec succès.	• Les élèves atteignent les normes d'apprentissage provinciales. (Premier objectif) • Les enseignants aident les élèves à atteindre les attentes d'apprentissage provinciales et des normes élevées. (Quatrième objectif)
3. Apprenants préparés à l'apprentissage continu, au monde du travail et au rôle de citoyen	
• Les enfants qui commencent leur scolarité sont prêts à apprendre. • Les apprenants sont capables d'apprendre tout au long de la vie : à l'école, au travail et dans la société. • Les réalisations des apprenants sont reconnues. • Les apprenants savent trouver un emploi et le conserver. • Les apprenants ont les connaissances, les compétences et les attitudes requises pour devenir des membres productifs, contribuant au bien-être de la société. • Les apprenants sont conscients de l'interdépendance grandissante des pays du monde entier.	• Les élèves apprennent ce qu'ils ont besoin de connaître pour entrer sur le marché du travail, poursuivre des études et assumer leur rôle de citoyen. (Premier objectif) • Les élèves possèdent les compétences en technologie de l'information dont ils ont besoin pour apprendre de la maternelle à la 12e année, pour poursuivre leurs études postsecondaires et prendre leur place sur le marché du travail. (Cinquième objectif)

4. Relations de travail efficaces avec les partenaires • Les initiatives communes répondent aux besoins en apprentissage des Albertains. • Les partenaires sont satisfaits de l'efficacité des partenariats.	• Les parents, les entreprises et la communauté jouent un rôle significatif dans l'éducation. (Deuxième objectif) • Les services destinés aux enfants sont coordonnés au niveau de l'école et de l'autorité scolaire. (Troisième objectif) • Les parents et la communauté scolaire disposent d'information significative et à jour sur le rendement des élèves et l'utilisation des ressources, notamment, à l'échelon des autorités scolaires et des écoles.

À noter : Les énoncés des résultats de la colonne de droite indiquent des secteurs propices à l'élaboration de stratégies permettant d'atteindre les résultats de la colonne de gauche.

Éléments des plans des conseils scolaires

Les éléments du plan d'éducation triennal des conseils scolaires sont interdépendants. Le conseil scolaire tire parti de ce qui le définit (mission, croyances, profil, questions à résoudre et tendances, niveaux de rendement actuels) pour déterminer ce qu'il aimerait atteindre (vision, objectifs et résultats), les modalités d'évaluation des résultats (mesures de rendement et cibles), les mesures à prendre (stratégies) et l'affectation des ressources (budget) pour réaliser les objectifs visés. Voici les éléments à inclure :

Vision

Vision – *un idéal à atteindre, « l'avenir souhaité »*

- Axée sur l'avenir, la vision décrit les éléments clés de l'éducation, par ex. : les aspirations du conseil scolaire, ce que ses élèves auront accompli, et ce que seront, à long terme, les services et les programmes destinés aux élèves.
- L'énoncé de vision d'un conseil scolaire doit se conformer à la nouvelle vision de l'Alberta en matière d'éducation —

  « Optimiser le potentiel humain ».

Mission

Mission – *l'expression claire et concise de l'action à accomplir et du but poursuivi.*

- La mission est le point de mire de tous les programmes et services que l'autorité scolaire fournit aux élèves.
- La mission d'une autorité scolaire doit être conforme à la nouvelle vision de la province en matière d'éducation :

  « Grâce à son leadership et au travail accompli avec ses partenaires, Alberta Learning édifie une communauté d'apprentissage continu, reconnue mondialement. Cette

communauté permet aux Albertains d'être des citoyens responsables, altruistes, autonomes et productifs qui contribuent au bien-être d'une société prospère. »

Principes et/ou croyances

Principes et/ou croyances – ***énoncés qui reflètent les valeurs de l'autorité scolaire et ses convictions profondes***

- Les principes et/ou les croyances servent à guider toute la prise de décisions et constituent les fondements de la vision, de la mission et des objectifs.

- Les principes et/ou les croyances du conseil scolaire doivent être conformes aux principes du système d'enseignement de la province (M-12) : accès à une éducation de qualité, équité, choix et latitude, la priorité — l'élève, et l'obligation de rendre compte.

Profil

Profil – ***brève description de l'autorité scolaire***

- Donne un aperçu des caractéristiques de l'autorité scolaire : les élèves et la communauté qu'elle dessert, les programmes offerts, la région.

- Décrit sommairement le contexte de l'éducation dans l'autorité scolaire.

Questions à résoudre et tendances

Question à résoudre – ***une situation ou un problème naissant qui pourrait nuire à l'accomplissement d'un mandat ou à la réalisation d'objectifs.***

Tendances – ***courants de données établis au fil du temps***

- Les questions à résoudre et les tendances aident à identifier les possibilités et les défis auxquels fait face l'autorité scolaire et dont il faut tenir compte dans l'élaboration du plan, du budget, de l'évaluation des progrès et dans la communication du rapport.

- Il faut avoir accumulé de trois à cinq années de données pour qu'une tendance se manifeste.

Secteurs prioritaires à améliorer (Élément requis)

Secteurs prioritaires à améliorer – ***résultats importants en éducation quand le rendement ne correspond pas aux attentes***

- Déterminés à partir de mesures de rendement.
- Secteurs prioritaires à l'échelle de la province :
  - Amélioration du rendement des élèves du secondaire en mathématiques
  - Augmentation du nombre de finissants du secondaire
  - Amélioration de la coordination des services destinés aux enfants (l'*Alberta Children's Initiative* fournit un cadre de planification et de prestation communes des services pour améliorer les services à l'enfance)
  - Amélioration de l'accès à la technologie de l'information

- Amélioration de la satisfaction du grand public concernant l'éducation.

Les autorités scolaires se fondent sur leurs résultats pour identifier les secteurs à améliorer et adopter des mesures correctrices.

Objectifs (Élément requis)

Objectifs – ***Énoncés généraux des conditions ou des buts à atteindre à long terme pour réaliser la vision du conseil scolaire et lui permettre d'assumer ses responsabilités.***

- La province élabore des objectifs pour établir l'orientation générale du système d'enseignement.
- Les objectifs servent à aider à réaliser la vision. Ces objectifs changent peu au fil du temps.
- Les objectifs de la province (voir p. 11-12) peuvent être reformulés pour refléter la perspective du conseil scolaire, mais le texte reformulé doit rester fidèle à l'intention première.
- D'autres objectifs visant à répondre aux besoins locaux et aux circonstances – tels que déterminés par le conseil scolaire et la communauté – peuvent être inclus dans le plan.

Résultats (Élément requis)

Résultats – ***Expression mesurable d'une réalisation concrète à atteindre***

- Répond à la question : « A quoi ressemblera la situation quand nous aurons atteint le but visé? »
- Énoncés exprimant des résultats visés ou souhaitables (ex. : « les élèves atteignent », « les enseignants utilisent ») à ne pas confondre avec les mesures de rendement.
- Les résultats requis (voir p. 11-12) peuvent être reformulés pour refléter les circonstances et les besoins locaux ainsi que les résultats de l'autorité scolaire; mais le texte reformulé doit rester fidèle à l'intention première.
- On doit inclure au moins un résultat pour chaque objectif du conseil scolaire.
- En ce qui touche les objectifs provinciaux, les autorités peuvent ajouter des résultats à ceux qui sont exigés.
- Chaque résultat doit avoir des mesures de rendement correspondantes; cependant, une mesure de rendement peut fournir des données pour plusieurs résultats.

Les mesures de rendement (Élément requis)

Mesures de rendement - ***utilisées pour évaluer et communiquer le degré de réalisation des résultats***

- Répondent à la question : « À quel point atteignons-nous les résultats visés? »

- Les mesures de rendement sont exprimées en termes quantifiables (ex. : « nombre de ... », « pourcentage de ... ».

- Mesures de rendement requises (reliées au résultat du deuxième objectif – les apprenants atteignent des normes élevées) :

  – Pourcentages d'élèves de 3e, 6e et 9e années (à l'exception des élèves scolarisés à domicile) atteignant respectivement la norme acceptable et la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux (résultats sur cinq ans), d'après le nombre d'élèves passant les tests et la cohorte (tous les élèves de la classe) par rapport aux cibles du conseil, aux résultats et aux normes de la province.

  – Données sur les élèves de 3e, 6e et 9e années scolarisés à domicile (en cours d'élaboration).

  – L'élaboration de mécanismes permettant d'inclure les réalisations des élèves qui ne passent pas les tests de rendement provinciaux, est en cours.

  – Pourcentages d'élèves atteignant respectivement la norme acceptable et la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme.

  – Taux de participation : pourcentages d'élèves de 3e, 6e et 9e années qui ont passé les tests de rendement provinciaux et participation des élèves aux cours ayant un examen en vue du diplôme.

- Mesures de rendement déterminées localement pour :

  – tous les autres résultats (provinciaux et locaux)

  – les secteurs prioritaires à améliorer à l'échelle locale et provinciale.

- Les progrès et les réalisations des élèves ayant des besoins spéciaux dans le cadre d'initiatives provinciales :

  – littératie précoce

  – anglais langue seconde

  – besoins spéciaux (ex. : atteinte des résultats identifiés dans les plans d'intervention personnalisés)

Pour plus de renseignements sur l'objectif et les caractéristiques des mesures de rendement, voir l'annexe 4, p. 35.

Les cibles (Élément requis pour les tests de rendement et les examens en vue du diplôme)

Cible – *niveau de rendement visé dans des délais prescrits*

- Les cibles sont un outil stratégique qui aide les autorités scolaires à se concentrer sur le maintien ou l'amélioration des résultats.
- Le rendement actuel sert à définir la cible à atteindre d'ici la fin du prochain plan triennal.
- Des cibles quantitatives sont requises pour les tests de rendement provinciaux et les examens en vue du diplôme.
- D'autres cibles peuvent être établies, au gré du conseil scolaire – quantitatives (numériques) ou qualitatives, c.-à-d. indiquant une direction (ex. « maintenir », « améliorer »).
- Les cibles sont à établir en consultation avec le personnel enseignant, les parents et la communauté. (Pour plus de renseignements sur l'établissement des cibles, voir l'annexe 3, p. 33-34.)

Stratégies (Élément requis)

Stratégies - *Mesures mises en œuvre à court et à moyen terme (un à cinq ans) pour atteindre les objectifs et les résultats souhaités.*

- Les stratégies sont exprimées en termes axés sur l'action (ex. : « élaborer ... », « mettre en œuvre... », « assister... », « collaborer... »).
- Les stratégies sont élaborées pour chaque objectif par les autorités scolaires, et ce, en fonction des priorités, des secteurs à améliorer, des besoins en apprentissage de groupes d'élèves cibles, des questions à résoudre et des tendances, et des possibilités locales.
- Les stratégies n'ont pas besoin de mesure de rendement correspondante.

NOUVEAU

Plans connexes du conseil scolaire (Élément requis)

- Décrire brièvement l'objectif et les projets importants présentés dans les plans connexes du conseil scolaire.
- Expliquer en quoi les plans connexes soutiennent les programmes éducatifs du conseil et sont liés aux objectifs et aux priorités du plan d'éducation triennal, y inclus :
  - Plan à long terme des installations
  - Plan triennal des immobilisations

  - Plan concernant la technologie
  - Projets du PARSA.

- Communiquer clairement aux parents et au grand public.

Faits saillants du budget (Élément requis)

- Le budget du conseil scolaire reflète et soutient le plan d'éducation.
- Inclure les données du sommaire budgétaire relatives aux principales catégories de dépenses (ex. : instruction, administration, fonctionnement et entretien, et immobilisations).
- Communiquer clairement aux parents et au public.
- Indiquer où et comment le public peut accéder au budget du conseil et l'examiner.

RAPPORTS DES CONSEILS SCOLAIRES SUR LEURS RÉSULTATS ANNUELS EN ÉDUCATION

Préparation des rapports sur les résultats annuels en éducation

Le RRAE indique la situation actuelle par rapport aux aspirations

Le Rapport sur les résultats annuels en éducation (RRAE) rend compte au public et au gouvernement de l'éducation offerte aux élèves et de l'utilisation des ressources.

Le RRAE met l'accent sur les progrès, les réalisations et les résultats obtenus au cours de l'année scolaire écoulée grâce à la mise en œuvre du plan d'action du conseil scolaire. L'analyse et la communication des résultats constituent une partie importante du cycle de responsabilisation. L'analyse montre où le rendement est solide et les secteurs à améliorer dont devra traiter le plan d'éducation triennal suivant. Le rapport ne sert pas seulement à communiquer le rendement au grand public, il démontre aussi que le conseil tient compte des données de résultats dans la prise de décisions.

Distribution et communication

Communication du rendement au grand public

La communication du rendement au grand public permet aux conseils scolaires de rendre compte des résultats des élèves et de l'utilisation judicieuse des ressources au profit des secteurs prioritaires à améliorer.

Les conseils scolaires sont libres de choisir les modes de communication les mieux adaptés à la communication de cette information clé à leur communauté (ex. : encart dans les journaux, dépliant, site Web). Les conseils doivent également, sur demande, mettre le RRAE intégral et l'état financier vérifié à la disposition du grand public.

Le RRAE doit être affiché dans le site Web de l'autorité scolaire **le 30 novembre** au plus tard et communiqué à Alberta Learning par voie électronique à l'adresse : measurement.learning@gov.ab.ca.

Éléments des rapports des conseils scolaires sur les résultats annuels en éducation

Information contextuelle

RRAE – novembre 2001

- Explique rapidement le contexte dans lequel les résultats ont été atteints.
- Fournit de l'information au sujet des caractéristiques des élèves et de la communauté et les circonstances qui influent sur les résultats obtenus.
- Ne fait pas nécessairement l'objet d'une section à part; cette information peut être donnée tout au long du rapport.

- Contribue à une meilleure compréhension des résultats quantitatifs.

Progrès et réalisations

- Résume rapidement les progrès réalisés par l'autorité scolaire dans la mise en œuvre de son plan triennal.

- Souligne les réalisations de l'autorité scolaire au cours de l'année écoulée (p. ex. : mise en œuvre d'un programme ou d'une politique nouvelle, thème d'un atelier de perfectionnement destiné au personnel enseignant, améliorations en technologie).

- Peut également servir à rendre compte au grand public de la mise en œuvre de la politique sur la surveillance, le perfectionnement et l'évaluation des enseignants.

Renseignements tirées des mesures de rendement (Élément requis)

- Cette rubrique rapporte et évalue les renseignements tirés des mesures de rendement lies aux résultats obtenus pour chaque objectif du plan triennal du conseil scolaire.

- Elle fournit des données quantitatives sur les mesures de rendement, notamment :

  - Pourcentages d'élèves de 3e, 6e et 9e années (à l'exception des élèves scolarisés à domicile) atteignant respectivement la norme acceptable et la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux (résultats sur cinq ans), d'après le nombre d'élèves passant les tests et la cohorte (tous les élèves de la classe) par rapport aux cibles du conseil scolaire, aux résultats et aux normes de la province.

  - Données sur les élèves de 3e, 6e et 9e années scolarisés à domicile (en cours d'élaboration).

  - L'élaboration de mécanismes permettant d'inclure les réalisations des élèves qui ne passent pas les tests de rendement provinciaux, est en cours.

  - Pourcentages d'élèves atteignant respectivement la norme acceptable et la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme (cinq années de résultats) par rapport aux cibles du conseil scolaire et aux normes de la province.

  - Taux de participation : pourcentages d'élèves de 3e, 6e ou 9e années qui ont passé les tests de rendement provinciaux et participation des élèves aux cours ayant un examen en vue du diplôme.

À noter :

1. Pour les mesures ci-dessus relatives au rendement et à la participation, le service d'évaluation [Learner Assessment Branch] fournit des rapports pluriannuels par école et conseil scolaire.
2. Norme provinciale relative aux examens en vue du diplôme : 85 pour cent des élèves devraient atteindre la norme acceptable, et de ce nombre, 15 pour cent devraient atteindre la norme d'excellence. Les normes relatives aux tests de rendement sont en cours de révision.

– Fait état des mesures de rendement locales, tant quantitatives que qualitatives, portant sur les secteurs prioritaires à améliorer à l'échelle provinciale.

  À noter : Les tout derniers résultats de la province à cet égard sont donnés à l'annexe 6, p. 37.

– Fait état des progrès et des réalisations des groupes d'élèves ayant des besoins spéciaux – dans le cadre des initiatives provinciales : littératie précoce, anglais langue seconde, besoins spéciaux (degré de réalisation des objectifs des plans d'intervention personnalisés).

– Résume les résultats atteints pour les projets subventionnés au titre du PARSA.

– Rapporte les renseignements tirés des mesures de rendement quantitatives ou qualitatives pour tous les résultats du plan du conseil scolaire.

– Trois à cinq années de données pour toutes les mesures, si possible, y compris les données de sondages les plus récentes.

- Évaluation globale des mesures de rendement, y compris les progrès et secteurs prioritaires à améliorer d'après les résultats.
- On doit noter et expliquer toute omission ou substitution des mesures locales dans le rapport des résultats.

  À noter : Les conseils scolaires peuvent estimer que la cueillette de l'information relative à certaines mesures locales est trop coûteuse ou n'est pas significative. Les conseils peuvent éliminer de telles mesures ou les remplacer dans le plan suivant et le signaler dans leur RRAE. Si de meilleures mesures ont déjà été élaborées et si l'information pertinente est disponible, il est possible de l'inclure dans le RRAE.

- Comme l'a noté la rubrique sur le contexte, les renseignements descriptifs et explicatifs peuvent servir à éclairer les données quantitatives sur les mesures et en promouvoir la compréhension parmi le personnel et la communauté.

Rapport sommaire de projets — immobilisations/ installations (Élément requis)

NOUVEAU – RRAE

- Rend compte des progrès ou de l'achèvement des projets d'immobilisations importants.
- Montre en quoi ces projets soutiennent ou favorisent l'apprentissage chez les élèves.

Sommaire financier (Élément requis)

- Résume les dépenses de l'autorité scolaire pour l'année précédente d'après l'état financier vérifié.
- Est concis et facile à comprendre pour les parents et le grand public; il peut se présenter sous forme de graphique ou de tableau.
- Inclut les dépenses totales par élève par an et les dépenses de fonctionnement par élève par an.

  Pour assurer l'uniformité des rapports concernant les dépenses par élève dans toutes les circonscriptions :

  - Calculer les dépenses totales par élève en divisant le total des dépenses de l'année (annexe 1 de l'état financier vérifié) par le nombre total d'élèves inscrits à temps plein (ÉTP). Le nombre total d'ÉTP se calcule à partir de l'effectif réel au 30 septembre : soit le total des élèves inscrits de la 1re à la 12e année et l'effectif ÉTP inscrit à la maternelle.
  - Pour les dépenses de fonctionnement par élève, utiliser l'annexe 1 de l'état financier vérifié; diviser le total des dépenses de l'année moins l'amortissement des immobilisations et l'intérêt sur les capitaux empruntés par l'effectif ÉTP. (Voir le calcul de l'ÉTP ci-dessus.)

- Indique où et comment obtenir le budget détaillé et les renseignements sur les dépenses.

Au sujet des exigences de la province pour le RRAE de novembre 2000, voir l'annexe 7, p. 38.

Défis à venir

- Cette rubrique décrit brièvement les questions à résoudre, les préoccupations et les priorités majeures du conseil scolaire pour les prochaines années.
- Indique les nouveaux problèmes et tendances auxquels le conseil doit faire face.

  Voir les pages 46-47 du *Fifth Annual Results Report on Education1999*, pour des exemples de défis à venir.

LES PLANS D'ÉDUCATION TRIENNAUX DES ÉCOLES ET LES RAPPORTS SUR LEURS RÉSULTATS ANNUELS

Les plans et les rapports des écoles

Autorité relative aux exigences concernant les plans et les rapports des écoles

Les exigences de la province au sujet des plans d'éducation et des rapports sur les résultats, plans élaborés par les écoles, ont été énoncées initialement dans le document *Accountability in Education : Policy Framework*, rendu public par le ministre de l'Éducation en juin 1995.

Objectif des plans et des rapports des écoles

La planification et la communication de rapports au grand public, effectuées conformément aux directives de la province et du conseil scolaire, garantissent que le régime d'enseignement tout entier est axé sur des améliorations clés et sur les besoins des élèves en matière d'éducation.

La planification, l'établissement des budgets, l'évaluation et la communication de rapports font partie intégrante de la planification des conseils scolaires et de la prise de décisions dans les écoles.

Les conseils scolaires sont tenus d'élaborer des politiques, des exigences ou des processus destinés à la planification et à la communication des rapports par les écoles pour assurer l'amélioration constante des résultats scolaires.

Les conseils scolaires font l'objet d'une surveillance concernant la mise en œuvre de la planification et la communication des rapports par les écoles dans leur circonscription.

Exigences de la province au sujet des plans des écoles

Les plans des écoles doivent être mis à jour tous les ans et être communiqués aux parents et au grand public. Ces plans devront refléter les objectifs de la province d'ici 2001-2002 à 2003-2004 (directive facultative pour les plans des écoles de 2000-2001 à 2002-2003) :

Instauration progressive des nouveaux objectifs du système d'apprentissage

Premier objectif : Possibilités d'apprentissage de qualité

- Réceptivité et flexibilité
- Accessibilité
- Coût abordable

Deuxième objectif : Excellence des résultats

Troisième objectif : Apprenants préparés

- à l'apprentissage continu

- au monde du travail
- au rôle de citoyen

Quatrième objectif : Relations de travail efficaces avec les partenaires

Autres exigences du plan de l'école

Pour chaque objectif, les plans d'école doivent inclure :

- des stratégies
- au moins un résultat et une mesure de rendement connexe
- d'autres objectifs, résultats, stratégies et mesures de rendement qui reflètent les besoins locaux et les recommandations du conseil d'école;

(Pour plus de renseignements sur les objectifs, les stratégies, les résultats et les mesures de rendement, voir les pages 14-16.)

Pour le deuxième objectif (Excellence des résultats) :

- Les tests de rendement et les examens en vue du diplôme sont des mesures de rendement obligatoires.
- Il faut des cibles pour tous les tests de rendement et les examens en vue du diplôme. (Les cibles pour les autres mesures de rendement sont facultatives. Pour plus d'information sur l'établissement des cibles, voir l'annexe 3, p. 33-34.)

À noter : Les exigences ci-dessus constituent le minimum imposé par la province pour les plans des écoles. Celles-ci sont encouragées à inclure dans leur plan tous les éléments d'un plan d'éducation global (voir p. 12-16). Les conseils scolaires sont censés imposer des exigences de planification supplémentaires à leurs écoles.

Exigences de la province au sujet des rapports des écoles sur leurs résultats annuels

Tous les ans, les écoles doivent rendre compte au grand public du rendement de leurs élèves et de leur utilisation des ressources. Ils sont tenus d'inclure de l'information sur les mesures de rendement suivantes :

Mesures de rendement requises

- Cinq années de résultats obtenus aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme par rapport aux cibles locales et aux normes provinciales. Les normes pour les tests de rendement sont en cours de révision. Voir les pages 21-22 pour plus de renseignements sur les normes provinciales; et l'annexe 3, p. 33-34 sur l'établissement des cibles locales.

- Pourcentage d'élèves des 3e, 6e et 9e années qui ont passé les tests de rendement provinciaux et le taux de participation aux examens en vue du diplôme.

  À noter :

  1. Pour les mesures ci-dessus relatives au rendement et à la participation, le service d'évaluation [Learner Assessment Branch] fournit des rapports pluriannuels par école et conseil scolaire.

  2. Les normes provinciales de rendement pour les tests de rendement et les examens en vue du diplôme : 85 p. 100 des élèves sont censés atteindre la norme acceptable, et de ce nombre, 15 p. 100 sont censés atteindre la norme d'excellence. Les normes pour les tests de rendement sont en cours de révision.

- Autres mesures présentées dans le rapport triennal de l'école

  À noter : Les exigences ci-dessus constituent le minimum imposé par la province. Les conseils scolaires sont censés imposer des exigences supplémentaires à leurs écoles, et les écoles sont encouragées à faire état des aspects clés de l'éducation qui importent aux parents et au grand public dans leur communauté (p. ex. : satisfaction des parents et du grand public concernant l'éducation, écoles sécuritaires et bienveillantes).

ANNEXES

ANNEXE 1

Autorité législative

Le gouvernement provincial a fait de la responsabilisation un principe global qui renferme l'obligation de rendre compte non seulement des dépenses, mais aussi des résultats atteints. Ce type de responsabilisation comprend les éléments suivants : l'élaboration de plans visant l'utilisation optimale des ressources disponibles, l'évaluation des résultats afin de déterminer la réalisation des attentes, l'identification des secteurs à améliorer et enfin, la communication des résultats au public.

Cette notion élargie de responsabilisation, qui s'applique aux ministères et aux organismes financés par le gouvernement de l'Alberta, a été établie aux termes de la *Government Accountability Act* (GAA) de 1995. La GAA exige que les ministères, les conseils scolaires et les autres organismes publics préparent des plans et fassent état des résultats.

Le cycle de responsabilisation du système d'enseignement de l'Alberta *(Accountability in Education - Policy Framework* [juin 1995]*)* a été élaboré pour décrire l'application du principe global de responsabilisation du gouvernement au système d'enseignement. Ce cycle est axé sur l'amélioration continue et sur les liens reliant les plans et les rapports des conseils scolaires entre eux et aux directives de la province en matière d'éducation telles qu'on les retrouve à la politique 2.1.1 (*School Authority Accountability Policy* dans le *Policy, Regulations and Forms Manual)*. On peut consulter ce document à l'adresse Internet suivante : www.learning.gov.ab.ca.

Divers documents essentiels au fonctionnement du système scolaire sont diffusés au site Web du Ministère, notamment le Plan d'activités triennal d'Alberta Learning, le Guide de l'éducation, les programmes d'études. On peut également accéder, par le truchement du site Web de l'Imprimeur de la Reine, à la *Government Accountability Act* et à la *School Act* à partir de la table des matières du *Policy, Regulations and Forms Manual* ou à www.gov.ab.ca/qp/.

Le site Web d'Alberta Learning fournit aussi des renseignements destinés à promouvoir la planification et la communication des conseils scolaires (sondages effectués auprès des parents, des élèves du secondaire deuxième cycle et du grand public; sommaires des examens des plans des conseils scolaires; Rapports des résultats annuels en éducation).

L'éducation de base en Alberta – Définition
(Arrêté ministériel n° 004/98)

L'éducation de base doit fournir aux élèves un programme obligatoire solide qui inclut l'anglais, les études sociales, les mathématiques et les sciences. Elle permet aux élèves de répondre aux exigences de la province en matière d'obtention du diplôme et les prépare à entrer dans le monde du travail ou à poursuivre des études postsecondaires. Les élèves sont amenés à comprendre les valeurs personnelles et communautaires, ainsi que leurs droits et leurs responsabilités de citoyen. Les élèves acquièrent la capacité de parfaire leur éducation pendant leur vie. Les élèves ont également la possibilité d'apprendre des langues autres que l'anglais et d'atteindre des niveaux de compétence et de sensibilisation culturelle qui les préparent à participer à l'économie globale.

Résultats d'apprentissage pour les élèves

On s'attend à ce que les élèves acquièrent les connaissances, les habiletés et les attitudes qui les prépareront à la vie après les études secondaires. Grâce à l'éducation de base, les élèves doivent pouvoir :

- lire pour s'informer, comprendre ou se divertir;
- écrire et s'exprimer de façon claire, concise et appropriée aux circonstances;
- utiliser les mathématiques pour résoudre des problèmes reliés aux sciences, au monde des affaires et à des situations de la vie quotidienne;
- comprendre le monde physique, l'écologie et les différentes formes de vie;
- comprendre la méthode scientifique, la nature des sciences et de la technologie, et leurs applications dans la vie quotidienne;
- connaître l'histoire et la géographie du Canada, et avoir une compréhension générale de l'histoire et de la géographie du monde;
- comprendre les systèmes politique, social et économique du Canada dans le contexte international;
- respecter la diversité culturelle et les valeurs communes du Canada;
- manifester des caractéristiques personnelles souhaitables – respect, responsabilité, équité, honnêteté, altruisme, loyauté et adhésion aux idéaux démocratiques;
- reconnaître l'importance du bien-être personnel et apprécier en quoi la famille et les autres y contribuent;
- connaître les principes fondamentaux d'une vie active et saine;
- comprendre et apprécier la littérature, les arts et le processus de création;
- entreprendre une recherche à fond sur un sujet quelconque, et évaluer la crédibilité et la fiabilité des sources d'information;
- manifester des capacités d'analyse critique et de pensée créative dans la résolution de problèmes et la prise de décisions;
- manifester la capacité d'utiliser les technologies de l'information;
- savoir comment apprendre et travailler seuls et en équipe;
- gérer le temps et les autres ressources nécessaires à la réalisation d'une tâche;
- faire preuve d'initiative, de leadership, de souplesse et de persévérance;
- évaluer leurs propres réalisations et s'efforcer continuellement de les améliorer;
- avoir le désir d'apprendre pendant toute leur vie et réaliser cet objectif.

Normes de rendement

Le ministre d'Alberta Learning établit les normes acceptables et les normes d'excellence du rendement scolaire en consultation avec les Albertains. Les employeurs contribuent à la définition des connaissances, des habiletés et des attitudes requises dans le milieu du travail. Les écoles, les autorités scolaires et le Ministre évaluent régulièrement les résultats d'apprentissage et en rendent compte au public.

La responsabilité première de l'école est d'assurer que les élèves atteignent ou dépassent les normes provinciales, conformément aux résultats d'apprentissage (décrits ci-dessus), aux programmes d'études de l'Alberta, aux tests de rendement, aux examens en vue du diplôme et aux exigences en matière d'obtention du diplôme de la province.

Prestation de l'enseignement

Les écoles doivent faire participer les élèves à un vaste éventail d'activités qui les amèneront à atteindre les objectifs d'apprentissage. Les écoles ont l'autorité de déployer les ressources nécessaires. Elles peuvent utiliser toute méthode d'enseignement acceptable aux yeux de la communauté dans la mesure où cette méthode permet d'atteindre les résultats attendus. Les écoles, les enseignants et les élèves sont encouragés à tirer parti des nouvelles méthodes de prestation de l'enseignement, notamment de la technologie, de l'enseignement à distance et du stage en milieu de travail.

Les écoles jouent un rôle d'appui auprès des familles et de la communauté en aidant les élèves à acquérir des caractéristiques personnelles souhaitables et la capacité de prendre des décisions éthiques. Les écoles amènent aussi les élèves à assumer graduellement la responsabilité de leur apprentissage et de leur comportement, à acquérir un sens d'appartenance à la communauté, ainsi qu'une meilleure compréhension des valeurs communautaires et de leurs liens avec les valeurs personnelles.

À l'école, les élèves acquièrent des connaissances, des habiletés et des attitudes de base transférables. Avec la coopération des employeurs, les écoles offrent aux élèves la possibilité de développer et de pratiquer des compétences qui les préparent à l'emploi. Le ministre d'Alberta Learning attribue des crédits pour l'apprentissage hors campus qui est approuvé et accepté par l'école et l'employeur. Le gouvernement collabore avec les écoles, les employeurs et les établissements postsecondaires pour aider les jeunes à entrer dans le monde du travail et à poursuivre leurs études.

Établissement des cibles du rendement scolaire à l'échelon local

Cibles et planification

Une cible fait partie implicite de tout objectif. Bien que les objectifs des écoles en matière d'éducation indiquent dans quelle direction il faut orienter les efforts, les cibles décrivent en termes précis ce qui doit être accompli dans des délais établis. Elles indiquent si on fait bonne route et avec quelle efficacité on se dirige vers l'objectif final.

L'évaluation des progrès par rapport aux cibles peut aussi permettre de déterminer s'il serait opportun d'anticiper d'autres résultats pour guider les efforts d'une école ou circonscription vers un objectif particulier. En identifiant ce qui est réalisable à court terme, les cibles encouragent les enseignants, les élèves, les administrateurs et la communauté à croire qu'il est possible d'atteindre les objectifs à long terme.

Vues sous cet angle, les cibles constituent une partie importante du plan du conseil scolaire. Ensemble, la mission, le mandat, les valeurs et les croyances donnent le contexte qui permet de fixer des cibles ou objectifs spécifiques.

Pareillement, les réalisations passées peuvent permettre de déterminer les cibles les plus appropriées. C'est pourquoi les résultats des tests de rendement et des examens en vue du diplôme, tout comme les résultats de diverses autres évaluations locales, sont utiles à la détermination des cibles.

Cibles à l'échelon local

Dans le cadre de leurs plans d'éducation, les autorités scolaires sont tenues d'inclure les cibles pour les résultats atteints par leurs élèves aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme. Ces cibles fournissent un cadre que chaque école de l'autorité scolaire doit utiliser pour établir ses propres cibles. Elles seront d'autant plus utiles qu'elles refléteront les différences entre le rendement des élèves d'une école à l'autre.

L'interprétation systématique des résultats scolaires obtenus aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme de la province, révéleront où les élèves ont besoin d'aide pour poursuivre leur apprentissage avec succès. Ceci peut être le point de départ qui permettra d'établir les cibles locales pour les tests de rendement de l'année ou des deux années suivantes.

Les cibles locales devraient être réalistes et réalisables, d'après le rendement passé. Aussi, les cibles locales peuvent être différentes des normes provinciales. Le personnel de chaque école a donc la possibilité d'indiquer le pourcentage des élèves qui peut raisonnablement atteindre, dans les délais prescrits, la norme provinciale à un test ou un examen donné. Il importe surtout que tout le monde s'entende sur la façon dont les ressources et les gens peuvent soutenir les priorités établies à l'échelon local.

Conseils pratiques pour établir les cibles à l'échelon local

- Tenir compte des taux de participation passés et souhaitables aux tests de rendement et examens en vue du diplôme.
- Se concentrer sur un nombre limité de domaines. Par exemple, mettre l'accent sur une ou deux matières où les élèves montrent certaines faiblesses à tous les niveaux. Il serait peut-être raisonnable de maintenir temporairement les cibles au même niveau dans d'autres domaines.
- Établir les cibles par rapport à d'autres objectifs. Il est important de veiller à ce que la réalisation de certains résultats visés ne nuise pas à l'atteinte d'autres objectifs. Par exemple, les taux de participation aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme ne devraient pas diminuer pour entraîner une amélioration des résultats des écoles ou de l'autorité scolaire.

- Assurer la participation de tous les enseignants au sein d'une école. Les résultats obtenus aux tests de rendement ou aux examens en vue du diplôme reflètent l'apprentissage au fil des années. Les enseignants de tous les niveaux peuvent contribuer et aider de façon notable à l'établissement des cibles.
- Utiliser les rapports des écoles sur les résultats des tests ou examens en vue du diplôme pour déterminer les aspects d'une matière ou d'un cours qui méritent une plus grande attention, et utiliser cette information pour déterminer les cibles.
- Mettre l'accent sur ce qui est nécessaire au succès scolaire, plutôt que sur les problèmes qui empêchent les élèves d'atteindre les normes établies par le Ministère.
- Fixer des cibles différentes pour les matières et les cours différents, en fonction des résultats passés, des priorités, et des ressources existantes.
- Collaborer à l'échelon de la circonscription pour identifier les faiblesses et les points forts communs de plusieurs écoles, et ainsi déterminer, pour la circonscription, des cibles susceptibles d'encourager toutes les écoles.
- Communiquer les cibles aux élèves et aux parents, afin de les faire participer activement aux efforts de toute l'école.
- Tenir les élèves et les parents au courant du rendement des élèves par rapport aux cibles.

Les cibles en perspective

Les tests du Ministère, bien qu'ils fournissent une norme commune et des renseignements importants sur l'apprentissage chez les élèves, ne constituent qu'un des nombreux indicateurs à utiliser pour évaluer l'efficacité des écoles et des autorités scolaires.

Les autorités scolaires et les écoles, individuellement, pourraient juger utile d'établir les cibles d'après d'autres mesures de rendement et dans des domaines autres que le rendement scolaire, dont :

- le parachèvement des programmes
- la satisfaction exprimée par les élèves ou les parents
- la participation des parents ou d'autres intervenants dans les écoles
- la participation des élèves dans la communauté ou à des activités extracurriculaires.

Ces autres cibles peuvent être quantitatives (ex. : « d'ici 2003, 80 pour cent des élèves ») ou qualitatives (ex. « améliorer… » ou « maintenir… »).

En établissant ses cibles, chaque autorité scolaire ou école, avec la collaboration des parents et des membres de la communauté, peut mettre l'accent sur des priorités qui existent localement pour une année donnée, et s'engager à atteindre certains résultats.

Dans la mesure où l'établissement des résultats visés s'ajoute à d'autres stratégies destinées à améliorer l'apprentissage chez les élèves, les cibles contribueront probablement à l'apprentissage et à l'efficacité générale de l'éducation dans une communauté.

Mesures de rendement (modifiées)

Les mesures de rendement contenues dans les plans des conseils scolaires fournissent des renseignements sur la réalisation des résultats qui reflètent des aspects clés du système d'éducation. Ces renseignements représentent un élément essentiel du cycle de responsabilisation assurant que le conseil scolaire peut :

- évaluer les résultats et faire état des progrès, des points forts et des faiblesses
- déterminer les secteurs à améliorer et établir les cibles de l'amélioration
- prendre des décisions en matière de budget et de programme visant à maintenir un rendement satisfaisant et à l'améliorer dans les secteurs plus faibles.

En général, les mesures fournissent des données quantifiables sur des aspects clés de l'éducation. Ces données sont obtenues par le biais de tests et d'analyses de données ou par des moyens qualitatifs (observation, entrevues, dossiers de présentation). Quantitatives ou qualitatives, les mesures font état de changements observables.

Pour être utiles, les données ci-dessus doivent être recueillies régulièrement (ex. : annuellement) et sont normalement exprimées en pourcentages, ratios ou en chiffres par rapport à un total.

Types de mesures de rendement

- **Mesures de rendement :** renseignements sur le degré de réalisation des résultats visés dans des secteurs clés – efficacité des programmes, impacts sur les clients.

Les mesures contenues dans les plans des conseils scolaires et dans les rapports sont axées sur les résultats et constituent l'ensemble permettant d'évaluer les progrès et les réalisations et d'en faire état.

D'autres types de mesures (voir ci-dessous) sont essentielles à la gestion des ressources, à la prestation des programmes et des services, et à la communication de l'information contextuelle :

- **Mesures de rendement intermédiaires :** renseignements utiles sur des étapes intermédiaires – des repères ou jalons – conduisant à un résultat visé, qu'il est impossible de connaître avant plusieurs années.
- **Mesures de processus :** renseignements sur des activités; mesures d'efficacité. Ces mesures indiquent la demande pour certains services et le coût par unité de prestation des services.
- **Mesures d'entrée :** renseignements sur les ressources affectées à un programme (financement, personnel, équipement). Ces mesures renseignent sur le coût de prestation de programmes et de services.

Caractéristiques de bonnes mesures de rendement

De bonnes mesures de rendement fournissent des renseignements :

- Compréhensibles – clairs et suffisants, qui permettent au personnel, à la communauté et au gouvernement de mieux comprendre l'organisation ou le système
- Valides – utiles et crédibles (solides, faciles à défendre)
- Pertinents et appropriés – d'actualité, liés à des aspects importants
- Fiables – non biaisés, sans erreurs, vérifiables
- Comparables – montrant des changements au fil du temps et (ou) parmi des organismes ou établissements semblables
- Distincts – fournissant des données appartenant à des catégories distinctes et qui ne se chevauchent pas
- Habilitants – utiles à la prise de décisions et propices à l'amélioration
- Pratiques – pouvant être évalués de façon fiable et sans efforts démesurés

Sources :

Alberta Treasury, *Measuring Performance: A Reference Guide*, September 1996. Dans Internet à http://www.treas.gov.ab.ca. Cliquer sur la page d'accueil « Performance Measurement ».

Alberta Auditor General, *Government Accountability*, February, 1997. Dans Internet à http://www.oag.ab.ca/. Cliquer sur « Reading Room ».

La tenue de sondages

Certaines mesures locales nécessitent la tenue de sondages auprès des parents, des élèves, du personnel et d'autres membres de la communauté.

Pour être faciles à gérer, les sondages peuvent être effectués sur une période de trois ans, d'après un échantillonnage au hasard ou par rotation parmi les écoles ou les groupes d'intervenants.

Si les autorités scolaires utilisent les mêmes questions que celles des sondages annuels d'Alberta Learning à partir d'un échantillon aléatoire stratifié de parents, d'élèves et du grand public, les résultats locaux peuvent être examinés par rapport aux résultats de la province. Les questions posées dans les sondages effectués en 1999 et 2000 par le Ministère auprès des élèves, des parents et du public sont diffusées dans Internet (http://www.learning.gov.ab.ca/).

Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'effectuer des sondages tous les ans, l'information disponible la plus récente doit être rapportée dans le RRAE. On doit aussi rapporter les données sur les tendances (réponses aux mêmes questions utilisées dans des sondages antérieurs), s'il y a lieu.

On peut obtenir du bureau du vérificateur général de l'Alberta des renseignements sur les sondages : *Client Satisfaction Surveys* (October, 1998). On peut consulter ce document dans Internet : http://www.oaq.ab.ca/pd/clientsatisfaction.pdf.

Deux ressources ont été préparées pour Alberta Education en 1995 pour aider les autorités scolaires à faire des études sur la satisfaction :

- Environics West, *Pilot Project Report*. Ce rapport compare deux types de sondages effectués auprès des parents, des enseignants et des élèves : des entrevues par téléphone et par la poste, et des questionnaires autoadministrés. (http://edc.gov.ab.ca/educationsystem/)

- Environics West, *Telephone and Self-Completed Satisfaction Surveys: Training Manual*. Ce manuel fournit des conseils sur l'échantillonnage et les sondages effectués par téléphone et par la poste (http://www.edc.gov.ab.ca/educationsystem/).

Résultats provinciaux dans les secteurs prioritaires à améliorer dans la province

Pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme acceptable au test de rendement provincial et aux examens en vue du diplôme en mathématiques (9[e] année) et pourcentage ayant atteint la norme d'excellence.

	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	Norme
9[e] année (ont passé le test)						
• acceptable	—	—	—	71 %	72 %	En cours d'élaboration
• excellent	—	—	—	14 %	15 %	
9[e] année (élèves inscrits)						
• acceptable	—	—	—	63 %	64 %	
• excellent	—	—	—	12 %	14 %	
Math 30						
• acceptable	73 %	74 %	75 %	82 %	82 %	85 %
• excellent	16 %	19 %	19 %	23 %	24 %	15 %
Math 33						
• acceptable	—	79 %	81 %	73 %	73 %	85 %
• excellent	—	19 %	18 %	12 %	13 %	15 %

- Pourcentage d'élèves ayant terminé le secondaire dans les six ans ayant suivi leur entrée en 9[e] année.

1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	Objectif
69 %	69 %	69 %	70 %	70 %*	75 %

*Données préliminaires

- Pourcentage de parents d'enfants ayant des besoins spéciaux graves qui sont satisfaits des services pour leur enfant.

1998	1999	Objectif
79 %	78 %	85 %

- Pourcentage d'élèves et de parents rapportant que l'école aide les élèves à améliorer leurs compétences en informatique.

	1995	1996	1997	1998	1999	Objectif
Élèves	62 %	65 %	62 %	64 %	70 %	80 %
Parents	—	—	—	67 %	80 %	80 %

- Pourcentage d'élèves et de parents statisfaits de l'accès des élèves aux ordinateurs à l'école.

	1999
Élèves	82 %
Parents	74 %

- Ratio élèves/ordinateur.

1997/98	1998/99
8,6	7,7*

* Données préliminaires

- Pourcentage de membres du grand public satisfaits de la qualité de l'éducation dans les écoles.

1998	1999	Objectif
70 %	66 %	75 %

Sommaire des exigences en matière de rapports – novembre 2000

Élément requis

Résultats atteints par rapport aux objectifs provinciaux et locaux :

- Rapporte l'information relative aux mesures exigées (voir la colonne suivante) et aux mesures locales contenues dans le plan du conseil scolaire pour la période 1999/2000 à 2001/2002 (mai 1999), et ce, pour chaque objectif.
- Note tout changement apporté aux mesures entre le plan de mai 1999 et l'information rapportée en novembre 2000.
- Évaluation générale des progrès dans chaque secteur visé et identification des secteurs à améliorer (existants et nouveaux) à partir des données tirées des mesures de rendement dont tiendra compte le plan suivant mis à jour.

Résumé financier (voir plus loin)

Mesures de rendement exigées

Objectif : L'éducation est axée sur les besoins en apprentissage des élèves et ces derniers atteignent des normes élevées.

- Pourcentage d'élèves (à l'exception des élèves scolarisés à domicile) qui atteignent la norme acceptable et pourcentage d'élèves qui atteignent la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux des 3e, 6e et 9e années (cinq années de résultats) fondé sur le nombre d'élèves ayant passé les tests par rapport au nombre total d'élèves pour un niveau donné.

  On pourra comparer ces pourcentages aux cibles établies par l'autorité scolaire, aux normes provinciales, et enfin, aux résultats provinciaux (en cours de révision).

- Données sur les élèves scolarisés à domicile de 3e, 6e et 9e années (en cours d'élaboration).
- Pourcentage d'élèves qui atteignent la norme acceptable et pourcentage d'élèves qui atteignent la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme (cinq années de résultats).

  On pourra comparer ces pourcentages aux cibles établies par l'autorité scolaire, aux normes provinciales, et enfin, aux résultats provinciaux.

- Taux de participation : pourcentage d'élèves des 3e, 6e et 9e années qui ont passé les tests de rendement provinciaux et participation des élèves aux examens en vue du diplôme. On pourra comparer ces pourcentages aux cibles établies par l'autorité scolaire, aux normes provinciales, et enfin, aux résultats provinciaux.

  À noter :

  - Pour les trois mesures ci-dessus sur le rendement et la participation des élèves, la *Learner Assessment Branch* fournit des rapports pluriannuels par école et autorité scolaire.
  - Les normes provinciales de rendement pour les tests de rendement et les examens en vue du diplôme : 85 p. 100 des élèves sont censés atteindre la norme acceptable et 15 p. 100 de ces mêmes élèves sont censés atteindre la norme d'excellence. Les normes des tests de rendement provinciaux sont en cours de révision.
  - Le Ministère se prépare à élargir la communication des résultats scolaires dans les années à venir.

- Rapport sur les mesures de rendement locales faisant état des progrès et des réalisations des groupes d'élèves ayant des besoins spéciaux – dans le cadre des initiatives de la province : littératie précoce, anglais langue seconde, programmes d'adaptation scolaire.

Autres objectifs :

- Communication des données sur toutes les autres mesures locales relatives à tous les autres objectifs et résultats contenus dans le plan du conseil scolaire de mai 1999.

ANNEXE 7

Résumé financier :

– Fournit un sommaire des dépenses, facile à comprendre, pour l'année qui vient de s'écouler (d'après l'état financier vérifié).

  Ce sommaire comprend :

  - Dépenses totales par élève par an

  - Dépenses de fonctionnement par élève par an

  - Indique où et comment obtenir le budget détaillé et l'état des dépenses.

À noter : Pour assurer l'uniformité des rapports concernant les dépenses par élève dans toutes les autorités scolaires :

- Pour calculer le total des dépenses par élève, divisez le total des dépenses de l'année (annexe 1 de l'état financier vérifié) par le nombre total d'élèves inscrits à temps plein (ÉTP). Le nombre total d'ÉTP se calcule en ajoutant l'effectif réel au 30 septembre, le total des élèves inscrits de la 1re à la 12e année et l'effectif ÉTP à la maternelle.

- Pour les dépenses de fonctionnement par élève, utilisez l'annexe 1 de l'état financier vérifié; divisez le total des dépenses de l'année moins l'amortissement des immobilisations et l'intérêt sur les capitaux empruntés par l'effectif ÉTP. (Voir le calcul de l'ÉTP ci-dessus.)

